

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 21 octobre 2011

PARTIE TEMPORAIRE

Armée de terre

Texte n°9

CIRCULAIRE N° 149811/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD

relative au concours d'admission à l'école de formation des officiers des corps techniques et administratifs de l'armée de terre, du service de santé des armées et du service des essences des armées en 2012 (recrutement direct).

Du 1er septembre 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « concours »*.

CIRCULAIRE N° 149811/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD relative au concours d'admission à l'école de formation des officiers des corps techniques et administratifs de l'armée de terre, du service de santé des armées et du service des essences des armées en 2012 (recrutement direct).

Du 1^{er} septembre 2011

NOR D E F T 1 1 5 1 7 3 4 C

Référence :

Décret n° 2008-945 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 27 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 321.1, 614.1.1.3, 621-1.1.1, 621-2.3.1, 621-4.2.3.1.2) modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 150617/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 17 décembre 2010 (BOC N° 4 du 28 janvier 2011, texte n° 20).

Référence de publication : BOC N°44 du 21 octobre 2011, texte 9.

La présente circulaire définit les modalités d'organisation des épreuves et la composition du jury du concours d'admission à l'école de formation des officiers des corps techniques et administratifs (CTA) de l'armée de terre, du service de santé des armées (SSA) et du service des essences des armées (SEA) en 2012 (recrutement direct).

1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

1.1. Admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront en février 2012. Les modalités générales en sont précisées en annexe I.

1.2. Admission.

Les épreuves d'admission se dérouleront en avril 2012. Les modalités générales en sont précisées en annexe II.

1.3. Résultats.

La diffusion des résultats est prévue par internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr> à partir du 22 mars 2012 pour l'admissibilité et à partir du 10 mai 2012 pour l'admission (dates prévisionnelles susceptibles d'être modifiées).

Un courrier notifiant les résultats sera également adressé à chaque candidat.

2. DOSSIERS DE CANDIDATURE DES CANDIDATS.

Les candidats doivent remplir les conditions de candidature fixées par le décret modifié, cité en référence. Le dossier de candidature et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de terre [(DRHAT/BC) (tél. : 01.41.93 postes 34.45 et 34.58)] et sur internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr>.

Les fiches de candidatures doivent être adressées au plus tard le 23 janvier 2012 minuit au :

Bureau concours de la DRHAT
Section recrutement-direct
Fort-neuf de Vincennes
Cours des maréchaux
Case 120
75614 Paris Cedex 12.

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 150617/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 17 décembre 2010 relative au concours d'admission dans les écoles de formation d'officiers des corps techniques et administratifs en 2011 (recrutement direct) est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général,
sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,*

Benoît ROYAL.

ANNEXE I.
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

Le bureau concours de la DRHAT est chargé de l'organisation des épreuves.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront en région parisienne.

1. CALENDRIER PRÉVISIONNEL.

Les épreuves se dérouleront conformément au calendrier suivant :

DATES.	HORAIRES.	ÉPREUVES.
8 février 2012.	De 13 heures 30 à 17 heures 30.	Culture générale.
9 février 2012.	De 8 heures à 12 heures.	Épreuve à option (droit, mathématiques ou sciences économiques).
9 février 2012.	De 14 heures à 17 heures.	Langue vivante.

2. CONVOCATION DES CANDIDATS.

Les candidats autorisés à concourir seront convoqués sous le timbre de la DRHAT dès la clôture des inscriptions.

3. COMMISSION DE SURVEILLANCE.

La surveillance des épreuves écrites est assurée par une commission dont les membres sont désignés à la demande de la DRHAT par la DRHAT, le SSA et le SEA.

Cette commission a la composition suivante :

DATES PRÉVISIONNELLES.	POSTE.	GRADE/PROFIL.	NOMBRE.	DÉSIGNATION À LA CHARGE DE.
7 février 2012 (préparation), 8 et 9 février 2012 (épreuves).	Président.	Officier supérieur.	1 titulaire + 1 suppléant.	DRHAT.
	Responsable de salle.	Capitaine.	2 titulaires + 2 suppléants.	Direction centrale du service de santé des armées (DCSSA) (1+1)/direction centrale du service des essences des armées (DCSEA) (1+1).
	Surveillant.	Sous-officier supérieur ou personnel civil.	3 titulaires + 2 suppléants.	DCSSA.
			3 titulaires + 2 suppléants.	DCSEA.
			2 titulaires.	DRHAT.

ANNEXE II.
ÉPREUVES D'ADMISSION.

1. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admission se dérouleront en région parisienne en avril 2012.

Les candidats admissibles seront répartis en séries et convoqués aux épreuves d'admission dès signature des résultats de l'admissibilité. Les dates de convocation des candidats seront également indiquées sur internet : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr> à l'occasion de la publication de la liste d'admissibilité.

2. NATURE DES ÉPREUVES.

L'épreuve d'aptitude à l'emploi d'officier est précédée d'une réunion d'information sur les divers CTA. À l'issue de cette réunion, les candidats remettent au secrétariat du jury une fiche de déclaration d'option.

2.1. Épreuve d'aptitude à l'emploi d'officier.

Durée : 40 mn environ, préparation non comprise ; coefficient 30.

Cette épreuve se déroule sous la forme d'un entretien avec un jury composé d'un président et d'un officier supérieur de chaque armée, direction et service ayant ouvert une ou plusieurs places au concours.

Cette épreuve vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier au regard de sa personnalité et de sa motivation, ainsi que sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Le candidat tire au sort deux sujets sur un thème général portant sur les grands problèmes politiques, économiques et sociaux du monde contemporain, dont l'un se rapporte à la défense. Il traite au choix l'un d'entre eux.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de quarante minutes. Il expose ensuite le sujet choisi pendant dix minutes environ. L'épreuve se poursuit sous la forme d'un entretien de trente minutes environ avec les examinateurs.

2.2. Épreuves sportives.

Coefficient 10.

Elles comprennent :

- une épreuve de tractions et d'abdominaux (en remplacement du grimper de corde suite à la parution de l'arrêté du 18 novembre 2010 relatif aux épreuves sportives) ;
- une course de demi-fond de 3000 m ;
- une course de vitesse de 50 m ;
- une épreuve de natation de 50 m.

**ANNEXE III.
JURY DU CONCOURS.**

1. BESOINS POUR LE JURY DU CONCOURS.

Les membres du jury sont désignés par le ministre de la défense sur proposition du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT).

Les demandes de nomination pour l'ensemble du jury seront adressées par le DRHAT/BC au cabinet de l'état-major de l'armée de terre (EMAT/CAB). Les décisions de nomination par l'EMAT/CAB devront parvenir au DRHAT/BC pour le 20 janvier 2012.

2. PRÉSIDENCE DU CONCOURS (ADMISSIBILITÉ ET ADMISSION).

FONCTION.	BESOIN.	GRADE.	OBSERVATIONS.
Président.	1 titulaire 1 suppléant	Officier général ou colonel.	À la charge du DRHAT/BC.
Vice-président.	1 titulaire 1 suppléant	Officier supérieur.	Service de santé des armées (SSA), sous réserve d'ouverture de postes par le SSA en 2012.

3. ADMISSIBILITÉ.

Calendrier prévisionnel des travaux :

- 13 février 2012 : perception des copies (au DRHAT/BC) ;
- du 14 février au 12 mars 2012 : correction des épreuves ;
- 13 mars 2012 : retour des copies corrigées (au DRHAT/BC) ;
- 20 mars 2012 : commission d'admissibilité (au DRHAT/BC).

FONCTION.	BESOINS.	MATIÈRE.	OBSERVATIONS.
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Culture générale.	À la charge du DRHAT/BC.
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Mathématiques.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Sciences économiques.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Droit.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Allemand.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Anglais.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Italien.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Espagnol.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Arabe moderne.	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Russe.	

4. ADMISSION.

Calendrier des travaux :

- mars 2012 : réunion de préparation des épreuves d'admission (au DRHAT/BC) ;
- avril 2012 : épreuves en région parisienne ;

- début mai 2012 : commission d'admission (au DRHAT/BC).

FONCTION.	BESOIN.	GRADE ET DIPLOME REQUIS.	À FOURNIR AU DRHAT/BC POUR LE 20 JANVIER 2011 PAR :
Admission : épreuve d'aptitude à l'emploi d'officier : - examinateur CTA armée de terre ; - examinateur CTA SSA ; - examinateur CTA SEA.	1 titulaire, 1 suppléant.	Officier supérieur.	DRHAT/sous-direction recrutement (SDR)/CONCOURS. DCSSA. DCSEA.
Examineurs spécialisés épreuves sportives d'admission.	1 titulaire, 1 suppléant.	Officier éducation physique, militaire et sportive (EPMS).	DRHAT/sous-direction de la formation et des écoles (SDFE).
	5 titulaires, 1 suppléant.	Sous-officier spécialité EPMS.	